



Édition juin 2024 - Imprimé sur papier PEFC certifié Ecolabel



**PROPRIÉTAIRES ET  
EXPLOITANTS AGRICOLES**



**Agrivoltaïsme  
Électricité locale  
Revenus locatifs  
Valorisation foncière**



- Optimisation de la balance puissance installée / co-usage (élevage ou jachère)
- Prise en compte des contraintes d'exploitation agricole
- Possibilité de tiers et/ou co-investissement
- Sécurisation du financement du projet
- Optimisation de la valorisation de la production solaire et de la gestion des surplus (autoconsommation, CPPA (Corporate Power Purchase Agreement), CRE (Commission de Régulation de l'Énergie))

## DE QUOI PARLONS-NOUS ?

« L'agrivoltaïsme est une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole »

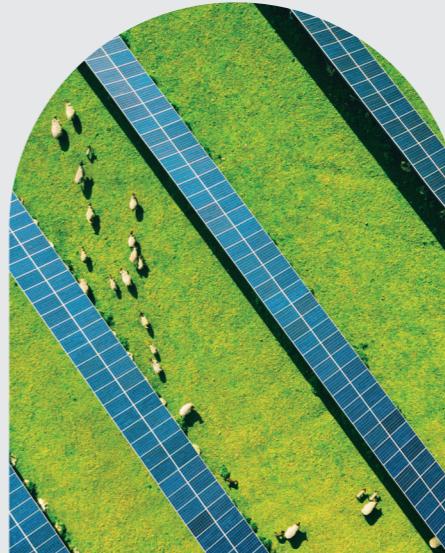
L314-36 I du code de l'énergie:

En pratique et en tant qu'exploitant agricole :

- Il s'agit de **déployer une installation solaire sur votre exploitation** en développant un co-usage **pérennisant votre activité** (élevage et/ou culture);
- Cette installation sera **adaptée à vos besoins, à vos habitudes culturales et à vos contraintes d'exploitation**;
- Elle vous permettra ainsi qu'au propriétaire de sécuriser un **revenu garanti** sur le long terme.

## BÉNÉFICES POUR LES AGRICULTEURS :

- **Impacts positifs sur l'exploitation** (amélioration du rendement fourrager en période sèche, meilleure gestion du pâturage, abri pour les animaux, protection contre la prédatation);
- **Rente annuelle** d'exploitation garantie sans frais d'investissement ;
- **Soulté d'investissement agricole** à la mise en service vous permettant de vous aider dans les évolutions structurelles de votre exploitation.



## BÉNÉFICES POUR LES PROPRIÉTAIRES :

- **Rente annuelle** sans frais d'investissement ;
- Nouvelle **source de valorisation** foncière ;
- Contribution à la **décarbonation locale du territoire** et à la résilience du monde agricole.

